

**Stéphane MONCHAMBERT**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit au tableau de l'Ordre de Limoges

3, chemin des Versannes

87200 SAINT JUNIEN

Tél : 05 55 43 83 90  
Fax : 05 55 02 61 85

FONDATION EUROPE PLUS  
Novalis II  
35, Bld Salvador Allende  
BP 30275

44818 SAINT HERBLAIN CEDEX

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30.09.2007

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation d'entreprise EUROPE PLUS tels qu'ils sont joints au présent rapport ,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à l'attention du lecteur la mention figurant en annexe note 5 ( régularisation de TVA ) .

### II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

### III . VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

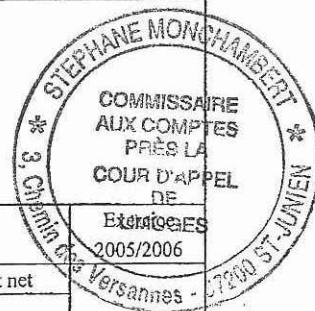
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux fondateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à SAINT-MONJEN, le 15 mars 2008

Stéphane MONCHAMBERT  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale

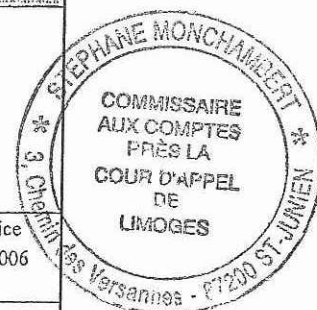


## BILAN



ACTIF	Exercice au 30/09/2007			
	Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Droits au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Total</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat. out. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>				
<b>Total de l'actif immobilisé</b>				
<b>STOCKS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Total</b>				
Avances et créances versés sur commandes	0,01		0,01	675
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	414 210	34 251	379 959	
Autres créances	707 736		707 736	260 282
<b>Total</b>	1 121 945	34 251	1 087 694	260 282
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	410 998		410 998	133 210
<b>Total</b>	410 998		410 998	133 210
Charges constatées d'avance				5 000
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>	<b>1 532 944</b>	<b>34 251</b>	<b>1 498 692</b>	<b>399 167</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 532 944</b>	<b>34 251</b>	<b>1 498 692</b>	<b>399 167</b>

## BILAN



PASSIF (avant répartition)	Exercice au 30/09/2007	Exercice 2005/2006
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise (dont subv. d'in. non renouvelables)		
Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution associative		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	24 076	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	14 156	24 076
Subventions d'investissement (renouvelables)		
Provisions réglementées		
<b>Total</b>	<b>38 232</b>	<b>24 076</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
<b>Total</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>Total</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes	19 335	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 069 425	173 110
Dettes fiscales et sociales	304 200	123 480
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total</b>	<b>1 373 625</b>	<b>296 590</b>
Produits constatés d'avance	67 500	78 500
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>1 460 460</b>	<b>375 090</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 498 692</b>	<b>399 166</b>

## COMPTE DE RESULTAT



	Exercice au 30/09/2007	Exercice au 30/09/2006
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 795 273	960 818
Cotisations		
Reprise sur provisions, transferts de charges		
Autres produits		530 412
<b>Total</b>	<b>1 795 273</b>	<b>1 491 230</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 472 037	1 434 275
Impôts, taxes et versements assimilés	14 930	(91 641)
Salaires et traitements	186 540	89 340
Charges sociales	68 638	35 180
Dotations d'ex) amortissements		
provisions		
- sur actif circulant		
- pour risques et charges	34 251	
Autres charges		
<b>Total</b>	<b>1 776 396</b>	<b>1 467 154</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (A)</b>	<b>18 876</b>	<b>24 076</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement antérieures		
<b>Total</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3
<b>Total</b>		<b>3</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (B)</b>		<b>(3)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (+/- A +/- B) (C)</b>	<b>18 873</b>	<b>24 076</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 283	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total</b>	<b>2 283</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (D)</b>	<b>(2 717)</b>	
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (E)</b>	<b>(2 000)</b>	
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (F)</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (+/- C +/- D-E+F)</b>	<b>14 156</b>	<b>24 076</b>



# ANNEXE

---

## ① PRESENTATION DE LA FONDATION

La Fondation d'Entreprise Europe Plus a pour objet de contribuer au renforcement des politiques d'attractivité et de compétitivité de la France, des Etats membres et de l'Union Européenne et à la promotion de l'attractivité des territoires européens.

Les Fondateurs sont :

- **PGA Holding** (siège social à Paris - 75)
- **ERNST & YOUNG** (siège social à Courbevoie - 92)

La Fondation s'articule autour de plusieurs fonctions :

- L'organisation et l'animation de groupes et d'ateliers de réflexion.
- L'organisation d'évènements de toute nature.
- La diffusion d'informations et la production de supports de réflexion.
- L'organisation de plate-forme d'échanges au profit des principaux acteurs économiques et Europe et en France.
- L'offre de manière permanente ou occasionnelle de tous produits ou de tous services entrant dans le cadre de son objet.

Les ressources de la FONDATION proviennent des versements des Fondateurs, des subventions accordées par les collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux et agglomérations), de la DIACT, de l'AFII, des entreprises privées, de l'Europe et du produit des rétributions pour services rendus.

Le siège de la Fondation est sis dans les locaux d'OUEST ATLANTIQUE, à Saint-Herblain (44), Novalis II, 35 Boulevard Salvador Allende.

Deux bureaux sont mis à la disposition du Directeur Général de la Fondation et sa collaboratrice par la société ERNST & YOUNG.

## ② NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES



Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité du fonctionnement de la Fondation.
- Permanence des méthodes comptables.
- Indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode :

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant, pour la première fois, les dispositions des règlements n°2002-10 et 200-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs. Compte-tenu de leur nature ou de leur montant, les actifs présents au bilan de clôture de l'exercice précédent n'ont donné lieu à aucun retraitement.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### *Présentation du compte de résultat*

L'exercice comptable de la Fondation commence le 1<sup>er</sup> octobre 2006 et se termine le 30 septembre 2007.

### Produits :

Les mises à disposition de personnel ne sont pas prises en compte dans les produits.

## ③ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DE BILAN

### *Créances :*

Les créances diverses sont à échéance à moins d'un an.



## Dettes :

Les dettes au 30 septembre 2007 s'élèvent à 1.373 K€ et se détaillent ainsi :

Fournisseurs	1069 K€
Dettes fiscales et sociales	304 K€
	-----
	1373 K€

Les dettes sont toutes à échéance à moins d'un an.

## Comptes rattachés :

Les produits à recevoir sont constitués de produits d'exploitation pour un montant de 439 K€ (voir actif du bilan) et concernent des contributions et cotisations :

	K€
o Contribution des Régions Pays de Loire, Bretagne et Ile-de-France	166
o Agglomération de Nantes	30
o FEDER	70
o Fondateurs	15
o Europe	94
o Inscriptions WIC	20
o Divers	44

Les produits constatés d'avance s'élèvent à un montant de 68 K€ qui se décompose ainsi :

	K€
o DIACT	30
o AFII	38



## ④ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT



### *Produits de la Fondation*

#### Subventions :

Les subventions, les versements des Fondateurs et les produits de rétributions pour services rendus et la mise à disposition de personnel se ventilent comme suit pour le fonctionnement de la Fondation :

	<u>2006/2007</u>
	K€
o AFD	10
o Régions	247
o Collectivités locales	30
o Entreprises privées	884
o Etat DIACT	140
o AFII	179
o Fondateurs	30
o FEDER / GASD	144
o Partenaires GASD	131
	-----
TOTAL	1795

#### Bénévolat :

La mise à disposition de personnel est estimée à un montant de 47 K€ au 30 septembre 2007. Cette somme correspond à la valorisation du temps passé par la personne d'Ouest Atlantique à la gestion de la Fondation Europe Plus et l'assistance comptable apportée par Ernst & Young dans l'élaboration des états financiers.

### *Autres achats et charges externes*

Les principales charges sont détaillées ci-après :

	<u>2006/2007</u>
	K€
o Achats approvisionnements	1
o Services extérieurs	1
o Autres services extérieurs	1432

Les charges et produits sont répartis en 3 activités :

- Une activité Think Tank (fonctionnement de la Fondation). Cette activité n'est pas soumise à la fiscalité.

- Une activité organisation de la Conférence La Baule (WIC), soumise, elle, à fiscalité
- Une activité fonctionnant sur les programmes européens, non soumise à fiscalité



### Frais de personnel

o Salaires et traitements	187
o Charges sociales	69
	-----
	256

Le poste «frais de personnel » comprend les salaires et charges du personnel salarié et les indemnités de stages.

## ⑤ AUTRES INFORMATIONS

### Personnel détaché

La Fondation Europe Plus emploie du personnel mis à disposition par Ouest Atlantique. Le coût des rémunérations, charges sociales incluses, concernant ce personnel pris en charge par la Fondation représente 54 K€.

### Régularisation TVA

Sous réserve de l'accord définitif de l'administration, il a été considéré que l'activité conférence était soumise à TVA et à ce titre les déclarations mensuelles jusqu'au 30/09/2007 ont été établies.